

9 Arrivé à La Monnerie, suivre le chemin à droite et passer le lieu-dit "La Vergnolle".

 Observez la fontaine et le lavoir au lieu-dit "La Vergnolle".

10 Remonter sur 100 m et prendre le chemin à gauche, puis à droite.

11 Variante 2 : à gauche.

12 Traverser en face. A Pressouéras, suivre la route à gauche sur 300 m puis prendre le chemin qui monte vers le centre équestre "Chez Elie".

13 Une fois sur la route, suivre le panneau "Lépinas", traverser le lieu-dit et emprunter le second chemin à droite. Au niveau des Charettes, prendre à gauche, traverser la Courrière et suivre le balisage jusqu'à la chapelle Saint-Roch.

14 Longer le cimetière, puis prendre la route à droite jusqu'au bourg.

 A voir : l'église romane.

La fontaine Saint-Roch

A la fontaine Saint-Roch, les habitants de Champsac se sont souvent recueillis. Elle a pour vertu la guérison du bétail et sa protection. En ce lieu, étaient également soignés les enfants atteints de la peste. Champsac a toujours célébré Saint-Roch. Né en 1350 à Montpellier, cet ermite est très apprécié dans ce bourg. Issu d'une riche famille de marchands, il a séjourné trois ans à Rome, mais sur le chemin du retour il est atteint de la peste. Pour éviter de contaminer d'autres personnes, il se réfugie dans les bois. Il aurait été nourri, selon la légende, par le chien d'un seigneur qui lui apportait tous les jours le pain dérobé à la noble table.

On peut admirer dans l'église une statue en bois représentant Saint-Roch en costume de pèlerin. Près de lui, debout à sa droite, l'ange lui prodigue les soins et panse la plaie sur sa jambe. Un chien assis tient dans sa gueule un pain.



La fontaine Saint Roch

En chemin :

- Panorama sur les Monts de Blond et d'Ambazac, point de vue sur Champsac ;
- Eglise romane et chapelle Saint-Roch (photo de couverture) ;
- Etang : observation des oiseaux, de la faune et de la flore ;
- Patrimoine rural : four à pain, puits, fontaines, fontaine à dévotion, lavoirs ;
- Ancienne voie ferrée aménagée en voie verte ;
- Voie gallo-romaine ;
- Forêt communale et son hêtre tricentenaire ;
- Vous êtes sur le territoire du Parc naturel régional Périgord-Limousin.



Parc
naturel
régional
Périgord-Limousin
Parc Périgord-Limousin

Ne pas jeter sur la voie publique

HEBERGEMENT / RESTAURATION

Information et brochures disponibles
à l'Office de Tourisme du Pays des Feuillardiers
Bureau d'Oradour sur Vayres : 05 55 78 22 21
Bureau de Cussac : 05 55 70 97 35
En savoir plus sur la Haute-Vienne sur le site
www.tourisme-hautevienne.com ou 05 55 79 04 04

POUR RANDONNER FACILE

N'oubliez pas : un petit ravitaillement, de l'eau, des chaussures adaptées, un vêtement de pluie. Pensez à emporter vos détritiques, et à refermer les barrières derrière vous. Ne partez jamais sans avoir indiqué le lieu de votre randonnée. Respectez la faune et la flore. Ne faites pas de feu. Evitez toutes dégradations des chemins et de leurs abords.

En cas de problèmes rencontrés sur le chemin, veuillez nous en informer sur le site randonnée : www.randonnee-hautevienne.com
ou au tél : 05 55 79 04 04

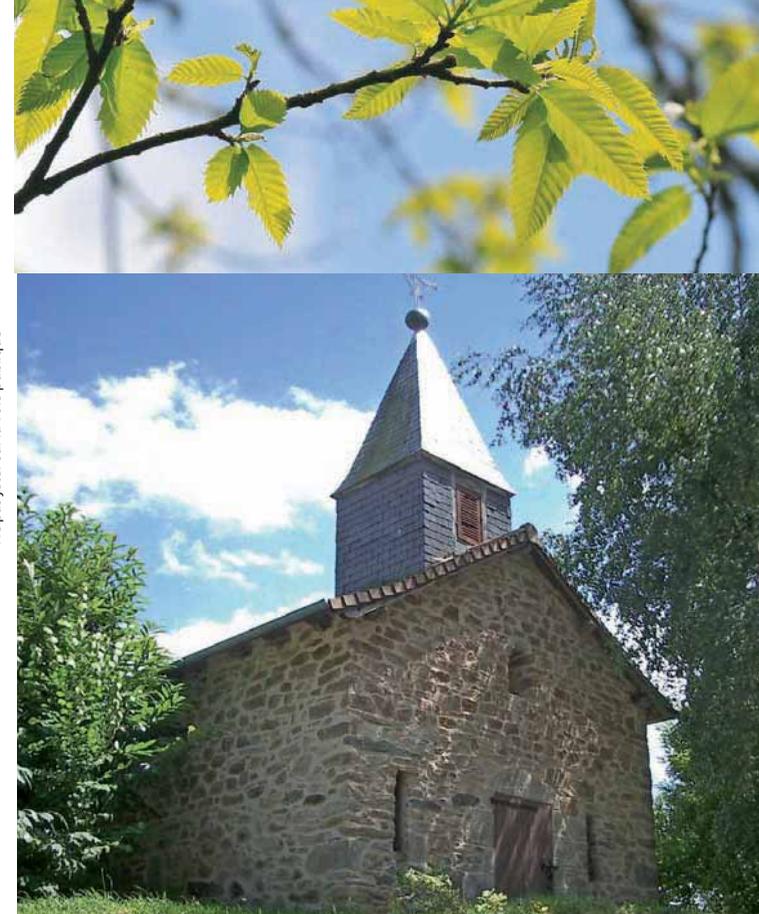
Météo : 08 99 71 02 87 - Secours : 18 ou 112



conseil
général
HAUTE-VIENNE
la solidarité, un choix

Cette fiche randonnée est également consultable et téléchargeable sur le site www.randonnee-hautevienne.com. Ce chemin a été conçu prioritairement pour la pratique de la randonnée pédestre. Il est également ouvert aux autres usagers sous leur responsabilité (cavaliers, VTT...), sauf indication contraire.

Crédit photo : CG 87, B. Picat



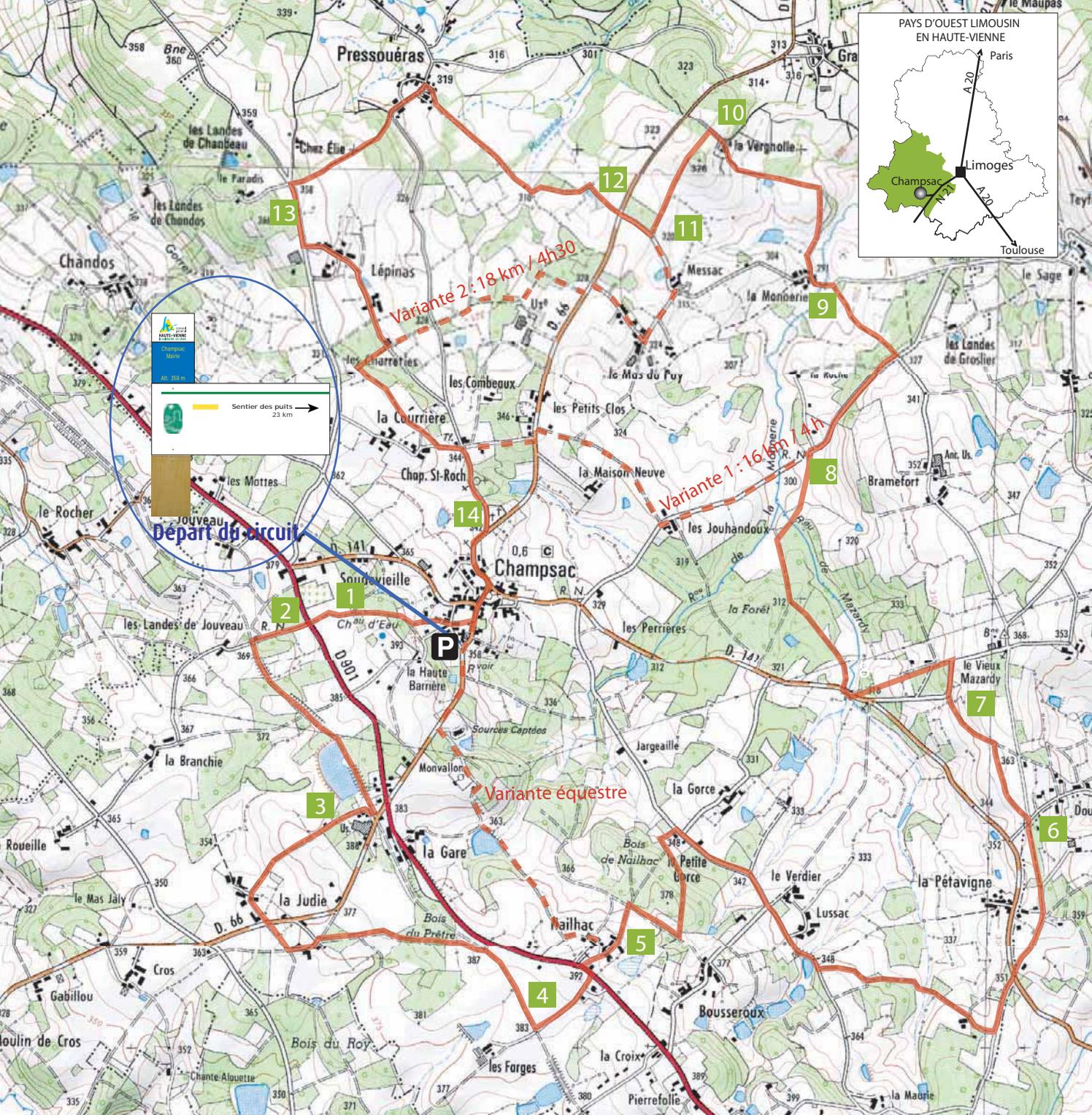
CHAMPSAC
"Le sentier des puits"
(23 km - 6 h)

(Variante 1 : 16 km - 4 h)
(Variante 2 : 18 km - 4 h 30)

Tous nos chemins mènent à vous
www.randonnee-hautevienne.com



**HAUTE
LIMOGES
VIENNE**
PAYS D'OUEST LIMOUSIN
EN CHÂTAIGNERAIE LIMOUSINE



Info pratique

Accès : de Limoges, prendre la N 21 en direction de Châlus. Après Séreilhac, prendre à droite la D 699 en direction de Gorre. A Gorre, au rond-point, prendre à gauche la D 66 jusqu'à Champsac.

Départ : devant la Mairie.

| Durée | Longueur | Balisage | Niveau | Dénivelé |
|-------|----------|------------------------------------|--------|----------|
| 6 h | 23 Km | jaune <i>variantes en blanc</i> | moyen | 101 m |

Les pratiques possibles
 Continuité d'itinéraire
 Mauvaise direction
 Changement de direction

Itinéraire

- Prendre la route à gauche de la mairie, puis emprunter le chemin sur votre gauche, le suivre jusqu'à la D 901.
- Traverser et prendre la direction La Branchie, faire 300 m et tourner à gauche sur l'ancienne voie ferrée aménagée en piste cyclable.
- Quitter cette piste et prendre le chemin à droite qui longe l'étang vers La Judie. Suivre le sentier derrière l'usine jusqu'au village La Judie. Monter sur votre gauche et traverser la D 66, emprunter le chemin en face, prendre à gauche à travers les habitations. Passer le hameau et à la patte d'oie, prendre le chemin de droite. Continuer jusqu'à la prairie et prendre la piste cyclable à droite.
- Tourner sur votre gauche et traverser la D901, entrer dans le village de Nailhac, le traverser (variante équestre à gauche dans le village).
- Après le village, prendre le chemin à droite puis à gauche. A la route, prendre à droite, passer les lieux-dits le "Verdier" et "Lussac" et emprunter le second chemin à gauche après l'étang. Arrivé sur la route, prendre à gauche et au croisement des deux routes, aller en face.
- Prendre le chemin entre les deux prés en biais à gauche.
- Prendre la route à droite puis la 1ère à gauche. Au carrefour avec la D141, prendre à droite puis le 1er chemin à droite.
- Variante 1 :** à gauche.
- Arrivé à La Monnerie, suivre le chemin à droite et passer au lieu-dit "La Vergnolle".

Découvrez la vue panoramique sur les Monts de Blond et d'Ambazac.

Remarquez le four à pain et les puits en pierres.

Pour les cavaliers, emprunter la variante équestre à la sortie de Champsac par la D 66. Elle rejoint le sentier à Nailhac.

Vous marchez sur une ancienne voie romaine.

Découvrez la forêt communale et son hêtre plusieurs fois centenaire.

Observez la fontaine et le lavoir au lieu-dit "La Vergnolle".